



Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SSG – Juin 2024

Bras de Fer pour vos Droits

... L'Expertise Sociale et Conditions de Travail

Enjeux de l'Expertise légale du CSE en Juin 2024 sur la Politique Sociale et les Conditions de Travail

Lors de la consultation légale annuelle du CSE sur la politique sociale et les conditions de travail, le CSE est amené à se positionner sur la gestion RH de SOPRA STERIA et à étudier les conséquences sociales et économiques pour les salariés.

L'expert agréé, mandaté par le CSE, réalise un état des lieux assez exhaustif sur :

- l'évolution de l'emploi,
- le temps de travail, y compris le décompte des heures et des jours supplémentaires
- les qualifications et les salaires y compris le salaire variable,
- le programme pluriannuel de formation et l'apprentissage,
- les actions de prévention, y compris les risques RPS,
- les conditions de travail,
- l'égalité hommes-femmes et le plan d'action afférent.

Leur analyse renseigne les CSE sur les politiques RH de l'entreprise et permet d'identifier les enjeux pour les salariés, notamment en matière :

- d'évolution de l'emploi et du temps de travail ;
- de conditions de travail ;
- de politique salariale.

L'expert approfondit chaque problématique particulière ciblée par le CSE (Prime sur objectifs, Prévention et risques RPS / DUER, PAPRIACT, Carrière au-delà de 50 ans, Heures et jours supplémentaires, Entretiens professionnels, Intéressement/participation, Efficience du plan de formation, Congés payés / Prime de Vacances, Evolutions des sites / Immobilier / Conditions de Travail / Télétravail) afin d'objectiver la situation et d'outiller la solution (négociation, ajustements, action légale ...)

Ainsi cette consultation permet de connaître la place des salariés dans la stratégie et la part des gains que SOPRA STERIA GROUP leur retourne de manière directe ou indirecte (intéressement, participation, Weshare, ...).

L'expertise 2024 se décide en juin 2024 avec une possibilité pour le CSE de suivre la recommandation des élus AVENIR sopra steria de réaliser une expertise aux normes permettant de visualiser les écarts par rapport aux obligations légales et de dresser par l'expert à SOPRA STERIA GROUP, et sur la base des données officielles remis par la direction, la liste des ajustements nécessaires au bénéfice des salariés avec un chiffrage étayé.

Pour rappel, ceci a permis dans l'expertise 2017 sur la prime de vacances d'obtenir, bien qu'en plusieurs étapes, les corrections nécessaires au bénéfice des salariés jusqu'au jugement du 23 mai 2024 en faveur du CSE et des syndicats sur le dernier point de régularisation en suspens.

